



Inscription 6^{ème} Réinscription 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}

Vous devez procéder à son inscription/réinscription pour l'année 2026-2027.

Celle-ci s'effectue **exclusivement de manière dématérialisée** via le portail Scolarité Services au moyen de votre compte **EduConnect** :

<https://educonnect.education.gouv.fr>
ou teleservices.education.gouv.fr

 **Flyer en PJ**

Ce service est **dès à présent ouvert jusqu'au 29 juin 2026 inclus**, délai de rigueur à respecter impérativement (En continu 24H/24 et 7j/7 depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur).

Une famille qui a plusieurs enfants scolarisés au collège doit procéder à **la réinscription en ligne pour chacun des enfants**.

L'inscription en ligne permet au **responsable légal qui réalise la démarche** :

- de procéder à l'inscription administrative de son enfant dans son collège en précisant le régime (demi-pension, externat) ;
- de vérifier et de compléter ses informations administratives et celles de son enfant. ;
N'oubliez pas de mettre une adresse mail pour chaque responsable !
- de prendre connaissance des documents demandés à compléter et à fournir (Cf. listes précisées dans les documents téléchargés).
La remise se fera impérativement **EN PRESENTIEL** selon les instructions indiquées ci-après ;
- de demander l'étude automatique de votre droit à bourse.

Dépôt des dossiers :

6^{ème} : Le mercredi 1^{er} juillet 2026

de 14h00 à 17h00

4^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème} : Le jeudi 02 juillet 2026 ou le vendredi 03 juillet 2026

de 14h00 à 17h00

Entrée unique par le Portail des élèves, Avenue du Bois

Les fournitures sont remises gracieusement par l'ASICS à chaque élève le jour de la rentrée scolaire. Prévoir un grand sac supplémentaire, une trousse et un agenda.

Lorsque l'inscription est validée et que vous avez remis les documents demandés, vous recevrez par courriel une confirmation de l'inscription avec le rappel des documents à retourner au collège selon les instructions indiquées.

**Le non-respect de cette procédure dématérialisée entraîne
la non-inscription/non-réinscription de votre enfant.**

Une fois que vous aurez validé en ligne l'inscription, l'autre représentant légal de l'enfant peut se connecter à son tour au service pour :

- . prendre connaissance des détails de l'inscription (formation, options...) ;
- . vérifier et mettre à jour, si besoin, ses propres données administratives ;
- . accepter l'étude automatique de son droit à bourse si vous n'avez pas déjà fait cette demande.

**Pour vous aider,
voici un lien vers une visio :
<https://youtu.be/MgV7aBml9rl>**